

INFO VITI-OENO 13

Informations et Conseils collectifs pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône

19 juin 2024



Préconisations rédigées à partir du BSV du 18 juin 2024 : www.bsv-paca.fr

EN BREF...

<u>Phénologie</u>: toujours proche de 2023,

précoce

<u>Oïdium</u>: Maintenir une protection soignée jusqu'à la fermeture complète de la grappe

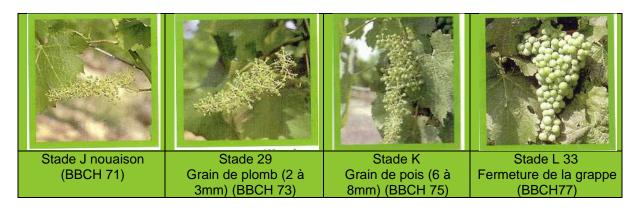
<u>Mildiou</u>: nouvelle progression sur feuilles en tous secteurs. Restez vigilants!

<u>Black rot</u>: surveiller l'apparition de symptômes éventuels

Flavescence dorée : 1 ers symptômes observés

Vers de la grappe : 2ème génération en cours

POINT CLIMATIQUE (CRIIAM SUD) ET PHENOLOGIQUE



Les stades observés cette semaine restent proches de ceux de 2023.

Observations	Zone très précoce et Zone	Zone tardive
des 17 et 18 juin	précoce	
Exemples	Pourtour de l'étang de Berre,	Venelles, Eguilles, St Cannat, le
	Cassis, Arles, Tarascon, Noves, St	Puy Ste Réparade, Trets, Rousset,
	Rémy de Provence, Eyguières,	Rognes, Lambesc, Puyloubier,
	Pélissanne, Lambesc	Eygalières
Stades observés	Stade majoritaire baies de	Stade majoritaire baies de
	6/8mm, de baies de 3/5mm à	3/5mm, de fin floraison à baies de
	fermeture de la grappe	6/8mm

^{*}Carte des zones sur le site du CRIIAM sud : Cartographie PACA base 10°C (agrometeo.fr)

La pluviométrie du mois de juin est variable : elle est comprise entre 0.09 (Arles Mas de Rey) et 3.1 fois (Berre) la pluviométrie normale.

De la coulure est notée ponctuellement dans des parcelles de grenache, probablement liée aux conditions climatiques encadrant la floraison et accentuée selon les clones et/ou portegreffes plantés, la vigueur, l'âge des vignes....

PARCELLES NATURES

Qu'est ce qu'une parcelle nature ? Parcelles n'ayant reçu aucun traitement. Voir derniers bulletins.

Observations des 17 et 18 juin : progression du mildiou dans toutes les parcelles

		Mildiou			Blackrot		Oïdium			
	Nb taches/ cep	% grappes atteintes	Intensité moyenne d'attaque sur grappes	Nb taches/100 ceps	% grappes atteintes	Intensité moyenne d'attaque sur grappes	Nb taches/100 feuilles	% grappes atteintes	Intensité moyenne d'attaque sur grappes	
Puy Ste Rép.	0.1	2	<1	3	0	0	2	2	0	
Lambesc	54	6	<1	0	0	0	18	18	3	
Châteauneuf le rge	1,8	4	<1	3	0	0	4	2	<1	
Gardanne	0,32	0	0	0	0	0	0	0	0	
Berre	255	15	1	0	0	0	4	0	0	

MILDIOU (GUIDE 2024 P 44 et tableau P : 170)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE







Mildiou, taches d'huile sur feuille

Les observations montrent une nouvelle progression de la maladie cette semaine. 70% des parcelles de notre réseau présentent des taches dans le feuillage. Près de 20% des parcelles observées ont plus de 10 taches par souche! Des sorties sur grappes sont observées dans 12 parcelles. Elles restent en général modérées à ce jour.

Les 5 parcelles natures présentent des taches sur feuilles et 4 ont des attaques sur grappes limitées à ce jour.

Remarques : le délai d'extériorisation de la maladie sur grappe est plus long et devrait donner lieu à des sorties sur grappes en fin de semaine. Les cycles s'enchaînent et il sera bientôt difficile de distinguer la pluie à l'origine des taches !

Récapitulatif des dernières pluies (source CRIIAM sud) :

	Arles Mas Rey	Arles Mas Thibert	Les Baux de Pce	St Rémy	Eyguières	Lambesc	Port de Bouc	Berre	Eguilles	Le Puy Ste Rép	Puyloubier	Trets	Cassis
14-juin		-	1,8	1,6	1,2	-	-			9	-	-	
15-juin	1 2	9	7.3	0.8	4.4	8	- 04	0,3	9			-5	23

Ces pluies du 14/15 juin ont pu être localement favorables à de faibles contaminations, dont les symptômes seront visibles à partir du 21 juin.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE MILDIOU (PAS D'ALTERNATIVE)

4	Cas	géné	ral :	Main	tenir	une	prote	ction	sans	fail	le sui	'l'en	semb	ole de	s
							par	celle	S						

Les grappes restent réceptives à de nouvelles attaques jusqu'au début de la véraison. Le feuillage est réceptif tout au long de la saison.

Parcelles présentant peu de symptômes : renouvellement en fin de rémanence du traitement précédent.

Parcelles présentant des symptômes réguliers : renouvellement en anticipant un épisode pluvieux qui surviendrait en fin de protection (2 ou 3 jours avant la fin de la rémanence normale du produit

Parcelles présentant de nombreux symptômes (feuilles et grappes touchés) : Privilégier les traitements face par face. Le renouvellement doit être effectué en utilisant la rémanence

présentée dans la colonne « cadence de renouvellement en cas de forte pression mildiou » du Guide des Vignobles 2023 P : 82/84. Privilégiez les produits systémiques ou pénétrants.

Quelques remarques:

- Préférez un traitement post écimage,
- Pensez à protéger vos plantiers,
- Aucune spécialité ne permet d'éradiquer les taches en place,
- Des humidités pourront maintenir la sporulation des taches déjà présentes dans le vignoble et permettre la contamination des jeunes rameaux non protégées,
- Les épisodes de vent (mistral) retardent l'apparition des symptômes mais ne bloquent pas la maladie.

En cas d'intervention, exemples de spécialités utilisables :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	Dose conseillée**	ZNT	DSR	Remarques	Fiche CEPP
Cuivre hydroxyde	Champ flo ampli	21	1.7/ha (600g cuivre)	5m	0	AB, DRE24H, 12 appli Max/an	
Cuivre sulfate de cuivre	Bouillie bordelaise rsr disperss	3.75kg	3kg/ha (600g cuivre)	5m	0	AB, DRE 24H, 5 appli Max/an	
Cuivre oxyde cuivreux	Nordox 75wg	2kg	0.8kg/ha (600g cuivre)	5m	0	AB, DRE6H	
Zoxamide + mandipropamide	Ampexio Revoluxio	0.5l/ha	0.5l/ha	20m	10m	DRE 48H, 1 appli Max/an	
Ametoctradine+ Phosphonate	Enervin active+ Epatan*	1.5l/ha 4l/ha	1.5l/ha 2l/ha	5m	10m	DRE 48H, 1 appli Max/an	N°2020- 007
Oxathiapiproline + Hydroxyde de cuivre	Pack Dionysos (Zelavin et Heliocuivre)	0.4l/ha 3l/ha	0.2l/ha 1.25l/ha	5m	10m	DRE 48H, 1 appli Max/an	
Cyazofamide + disodium phosphonate	Mildicut Kenkio Ysayo	4.5kg/ha	4.5kg/ha	5m	10m	DRE 6H, 1 appli Max/an	

^{*}BCT = biocontrôle

En AB, renouvellement des traitements cupriques en fonction :

- Du lessivage : il est effectif sur une dose de 750g après environ 20mm de pluie et à une dose de 400g après 10/15mm
- De la pousse : renouveler après une croissance de 20cm afin de protéger les organes nouvellement formés. Attention : la vigne pousse très rapidement (exemple : sur grenache, les rameaux ont pris plus de 20cm en une semaine !).
- Humectation : prendre en compte les périodes d'humectation prolongées des feuilles (brumes, rosées...) dans la stratégie des renouvellements cupriques.

PROPHYLAXIE

La croissance de la vigne est très active, générant des entassements de végétation parfois très importants dans les parcelles vigoureuses.

^{**}fourchette de dose calculée avec la méthode <u>OPTIDOSE</u> sud-est pour un traitement avec une couverture face par face, passage un rang sur 2 (à adapter à votre situation)

Un relevage soigné dans les parcelles palissées doit être réalisé. Un écimage modéré du haut de la végétation (si des jeunes feuilles sont touchées par le mildiou) permettra de limiter l'inoculum de la maladie.

Maintenir l'herbe rase sous le rang et dans l'inter rang, limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche.

OIDIUM (Guide 2024 P: 45 et tableau P: 174)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE



Les repiquages d'oïdium sur grappes progressent. Ils sont plus facilement observés avec le grossissement des baies. Ils concernent 8 des 32 parcelles observées cette semaine, ainsi que 3 des 5 parcelles natures. Les intensités restent faibles en général (sauf pour 3 parcelles habituellement sensibles avec une intensité supérieure à 15%).

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE L'OIDIUM (PAS D'ALTERNATIVE)

Maintenir une protection sans faille pour l'ensemble des cépages de la pré floraison à la fermeture de la grappe

Rappel : le seuil de nuisibilité de l'oïdium est de 10% des grappes atteintes.

Deux situations sont possibles selon vos observations :

- Parcelles n'ayant pas atteint le stade fermeture : maintenir la protection.
- Parcelles ayant atteint le stade fermeture (concerne certaines parcelles en secteur très précoce et les parcelles précoces d'ici une semaine/10 jours) : réaliser un contrôle rigoureux sur 50 grappes prises au hasard pour s'assurer de l'état sanitaire de la parcelle.
 - o Parcelles saines, avant eu une protection de qualité : suspendre la protection.
 - Parcelles présentant des symptômes modérés (entre 10 et 30% des grappes touchées): un maintien de la protection est possible mais ne limite pas toujours la progression de la maladie.
 - Parcelles présentant une forte attaque (plus de 30% des grappes avec un développement significatif d'oïdium) : poursuivre la protection jusqu'à la véraison pour essayer de stabiliser la situation.

Exemples de spécialités commerciales préconisées :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	Dose conseillée*	ZNT	DSR	Remarques	Fiche CEPP
Soufre mouillable	Thiovit jet microbilles Microthiol spécial disperss	12.5kg/ha	8.5 à 11.5 kg/ha	5m	0	DRE6H AB, BCT, 8 appli Max/an	N°2021 -008
Soufre poudre	Fluidosoufre	25kg	25kg	5m	0	AB DRE 24H	
Métrafénone	Vivando Ancolie Algèbre	0.2l/ha	0.2l/ha	5m	10m	DRE 6H 2 appli Max/an	
Amidoxime + IDM	Rocca Dynali Conydia	0.5l/ha	0.5l/ha	5m	10m	DRE 6H, 2 appli Max/an à base d'IDM, non consécutives Homologué Black rot	

^{*}fourchette de dose calculée avec la méthode <u>OPTIDOSE</u> sud-est pour un traitement avec une couverture face par face, passage un rang sur 2 (à adapter à votre situation)

Attention à l'utilisation du soufre en cas de températures élevées : privilégier les interventions tard le soir ou de nuit. En cas de période caniculaire annoncée, suspendre temporairement leur utilisation.

Pour les parcelles avec de l'oïdium sur grappes, intercaler un soufre poudre entre 2 traitements, en l'absence de vent, avec un temps lumineux.

L'alternance des familles chimiques reste la règle en matière de lutte anti-oïdium. Elle permet de limiter les résistances et maximise ainsi l'efficacité des matières actives.

MESURES ALTERNATIVES

Le soufre est un produit de biocontrôle. Il n'existe actuellement pas d'autre solution de biocontrôle égalant son efficacité. Néanmoins, certains autres produits de biocontrôle peuvent être utilisés en complément de produits conventionnels et à des périodes bien précises.

PROPHYLAXIE

L'ébourgeonnage du cœur de la souche et le palissage permet de créer un microclimat défavorable à l'oïdium (grappes moins ombragées et meilleure aération de la souche).

BLACK ROT (GUIDE 2024 P: 46 et tableau P: 173)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE



De rares nouveaux symptômes sont notés dans le feuillage cette semaine. Ils sont issus probablement des pluies de fin mai / début juin. 2 des 5 parcelles nature présentent quelques taches dans le feuillage à ce jour.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE BLACK ROT

La période nouaison – fermeture de la grappe correspond à la sensibilité maximale des grappes.

En présence de taches, des repiquages sont possibles avec des pluies ou des humidités matinales prolongées. Dans les parcelles et les secteurs où la maladie est absente, aucune protection spécifique n'est à engager pour l'instant.

Cas des parcelles présentant des symptômes avérés : utiliser des spécialités commerciales à double homologation oïdium/black rot ou mildiou/black rot en cas de pluies annoncées.



L'emploi de spécialités commerciales à base de cuivre et à base de soufre dans le cadre de la lutte contre le mildiou et l'oïdium peut limiter partiellement l'évolution de la maladie.

PROPHYLAXIE

Elimination des grains desséchés (momies) existant sur les souches lors de la taille et enfouissement par le travail du sol des sarments atteints.

POURRITURE GRISE (GUIDE 2024 P 59)

PROPHYLAXIE

- ✓ Aérer les grappes (palissage, ébourgeonnage, et effeuillage éventuel),
- ✓ Limiter au maximum les blessures des baies : maîtriser l'oïdium et les vers de la grappe, attention aux blessures par les travaux mécaniques (écimage notamment)

PROTECTION DES VARIETES RESISTANTES (GUIDE 2024 P 116)

Cas des parcelles où des variétés résistantes ont été plantées : dans un souci de durabilité de la résistance et/ou de protection de la vigne (cas des résistances partielles), l'absence de traitement anti-oïdium et anti-mildiou est à proscrire quelle que soit la variété

En effet, selon les variétés et leurs gènes présents, la résistance vis-à-vis de l'oïdium peut être partielle ou totale. En ce qui concerne le mildiou, quelle que soit la variété, les gènes de résistance ne confèrent que des résistances partielles.

De plus ces variétés ne sont pas résistantes au **black-rot**, qui peut localement être problématique. Aussi, il est conseillé d'intervenir en encadrement de la floraison :

- Oïdium : 1 à 2 traitements (cas particulier du Soreli ; 3 traitements conseillés)
- Mildiou: 1 à 3 traitements selon la pression mildiou observée localement,
- Black rot : aucune résistance, même stratégie que pour les autres cépages (voir paragraphe black rot).

Réaliser les traitements contre la flavescence dorée lorsque ceux-ci sont obligatoires.

VERS DE LA GRAPPE (GUIDE 2024 P : 28 et tableau P : 180)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Le vol de deuxième génération est en cours. Des pontes fraîches sont observées en secteur très précoce.

Rappel : Les bilans de glomérules montrent une présence faible de ce ravageur. Ils indiquent qu'une seule parcelle (située en zone précoce) sur les 30 observées en toutes zones dépasse 10 glomérules pour 100 grappes.

STRATEGIE DE PROTECTION

Seules les parcelles présentant un taux de glomérules en première génération significatif (c'est à dire supérieur à 10 glomérules pour 100 grappes) nécessitent une intervention en seconde génération.

Dans ce cas, les dates d'intervention sont :

	Zone très Précoce	Zone Précoce	Zone tardive
Ovicide	Trop tard	Jusqu'au 21 juin	21 au 26 juin
Larvicide	Jusqu'au 21 juin	Jusqu'au 25 juin	25 juin au 2 juillet

Voir le dernier bulletin pour le détail de la stratégie

MALADIES DU BOIS (GUIDE 2024 P: 75)

Les premiers symptômes de BDA (Black Dead Arm) sont observés dans le vignoble. Les premiers symptômes foliaires de BDA apparaissent à partir de la floraison dès les premiers coups de chaud, alors que ceux de l'esca apparaissent plus tardivement vers la véraison.

Que faire des ceps atteints ? Ne pas les arracher dans un premier temps. Vous pouvez réaliser

- Un curetage, à l'apparition des symptômes, pour enlever l'amadou présent dans la souche à l'aide d'une petite tronçonneuse.
- Un recépage forcé si le cep est encore assez vigoureux pour émettre un ou plusieurs pampres. Si aucun pampre n'apparaît, vous pourrez le regreffer au printemps prochain si le porte-greffe est sain.

FLAVESCENCE DOREE

Les tous premiers symptômes sont observés dans des parcelles présentant déjà des pieds flavescents ou de bois noirs en 2023 en secteur très précoce.

Le communiqué de la DRAAF-SRAL PACA du 27 mai 2024, concernant la lutte obligatoire est consultable ICI et la carte interactive permettant de visualiser le nombre de traitement est ICI

Les dates d'intervention adulticide seront précisées dans un communiqué du DRAAF PACA attendu prochainement.

Dans le cadre de la surveillance de la flavescence dorée, la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône recrute 5 vacataires du 21 aout 2024 au 18 octobre 2024, pour effectuer la recherche des symptômes de cette maladie dans les vignobles du département. Les missions de cette prospection sont : examen visuel de la vigne pour la recherche de symptômes, compte rendu journalier via des applications smartphone, encadrement des viticulteurs volontaires pour la prospection, localisation des ceps suspects sur cartographie. Envoyer CV et lettre de motivation avant le 13 juillet à :

Ana Chavarri, Conseillère viticole, a.chavarri@bouches-du-rhone.chambagri.fr

PROPHYLAXIE

Eliminer les pampres, les ceps atteints, les repousses de porte greffe, ainsi que les vignes abandonnées.

Limiter la dissémination du vecteur par le matériel : nos essais de 2018/2019 l'ont confirmé. Lors des opérations de rognage et d'écimage, veiller à commencer par les secteurs considérés comme sains et terminer par les secteurs identifiés comme contaminés ou plus à risques ; nettoyer votre matériel aussi souvent que possible, notamment enlever les rameaux et résidus de feuilles présents sur les outils avant de quitter la parcelle qui vient d'être travaillée.

EN DIRECT DU VIGNOBLE!

N'hésitez pas à nous envoyer vos propres photos <u>par sms au 06 74 55 81 19</u> ou à v.fabreguette@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Voir également notre site : BIODIVITI



Papillon Fadet commun



Araignée Nurscia albomaculata



Papillon Citron de provence



Chrysope adulte (auxiliare utile)

Vous trouverez différentes informations concernant les enjeux environnementaux dans notre département : ICI

Votre prochain bulletin: 26 juin 2024

Rédaction, coordination

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02 Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :





